

NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT CURSUS COMPLET 250 places

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Date d'ouverture des demandes d'entrée en formation = 05/11/2024

Date limite de dépôt des dossiers = 14/02/2025

Résultats d'admission = après validation du projet professionnel et du contrat d'apprentissage, par mail

Date de l'entrée en formation des Coursus Complets = 25/03/2025

Modalité Spécifique 1 : APPRENTISSAGE

« DOSSIER D'INSCRIPTION Modalité spécifique 1 » à télécharger sur le site internet
www.santestifas.fr

Sont admis directement en formation par le directeur de l'IFAS après examen des pièces demandées, les candidats futurs apprentis ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage (cf. liste documents à remettre à l'ifas)

(arrêté du 07/04/2020 Titre II, Art. 10 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article 2)

Pièces à fournir :

- ✓ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site internet)
- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso
OU la photocopie du passport pages 1 à 3
OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le **25/03/2025**
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et À JOUR
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

ATTENTION

Le candidat devra fournir un dossier de sélection ainsi que les pièces demandées pour se présenter aux épreuves de sélection au plus tard le 14/02/2025 s'il ne peut pas produire un contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées à la date limite de dépôt des dossiers soit le 14/02/2025.

| Coût de la formation | | |
|--|-------|---|
| CURSUS COMPLET en APPRENTISSAGE | 6200€ | Coût pris en charge par le CFA https://www.santestcfa.fr |

100€ de frais d'inscription sont pris en charge par le CFA (coût Régional de référence).

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, [calendrier des vaccinations 2024](#)

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DEPÔT SERA REJETÉ

Nous restons à votre disposition pour vous informer à ifas.sec.poly@santestifas.fr ou au 03 83 35 00 67

Pour information : la personne **référente handicap** de l'IFAS est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à ifas.direction@santestifas.fr
